

Débat d'orientation budgétaire

COMMUNE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

25 NOVEMBRE 2025

Le cadre juridique

- ▶ Le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.
- ▶ Le DOB permet :
 - ▶ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
 - ▶ d'informer sur la situation financière de la commune et les perspectives budgétaires,
 - ▶ de présenter les actions mises en œuvre.
- ▶ Le présent document abordera donc successivement :
 - ▶ le contexte socio-économique et l'environnement général,
 - ▶ l'analyse de la situation financière et fiscale de la commune : données et ratios généraux, fiscalité, endettement,
 - ▶ les éléments de perspectives 2026



1

La situation
nationale en 2025
des finances
publiques

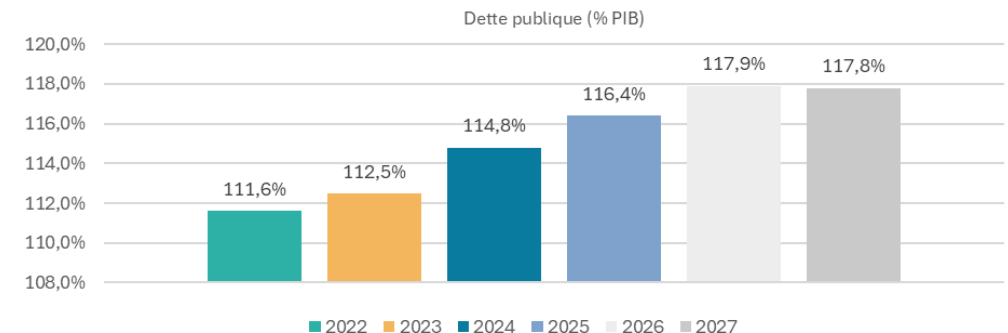
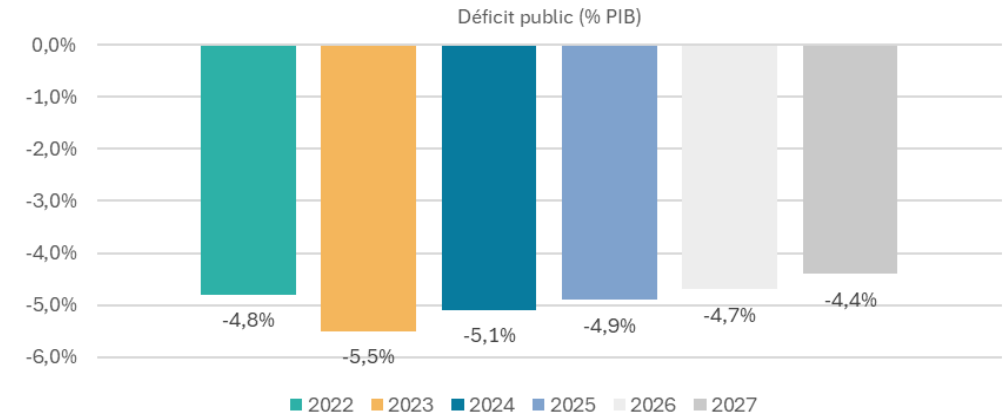
L'impact de la situation internationale et de la situation politique nationale sur l'économie française

En 2025, le contexte international est marqué par l'incertitude commerciale causée par la politique de la nouvelle administration américaine en matière de droits de douane et par les conflits géopolitiques.

Au niveau domestique, la mise en place en début d'année 2025 d'une loi spéciale, avant la promulgation des lois de finances en février, a entretenu de l'incertitude, qui s'est reflété temporairement par des attitudes attentistes de la part des entreprises dans leurs décisions d'investissement et des ménages dans leur consommation.

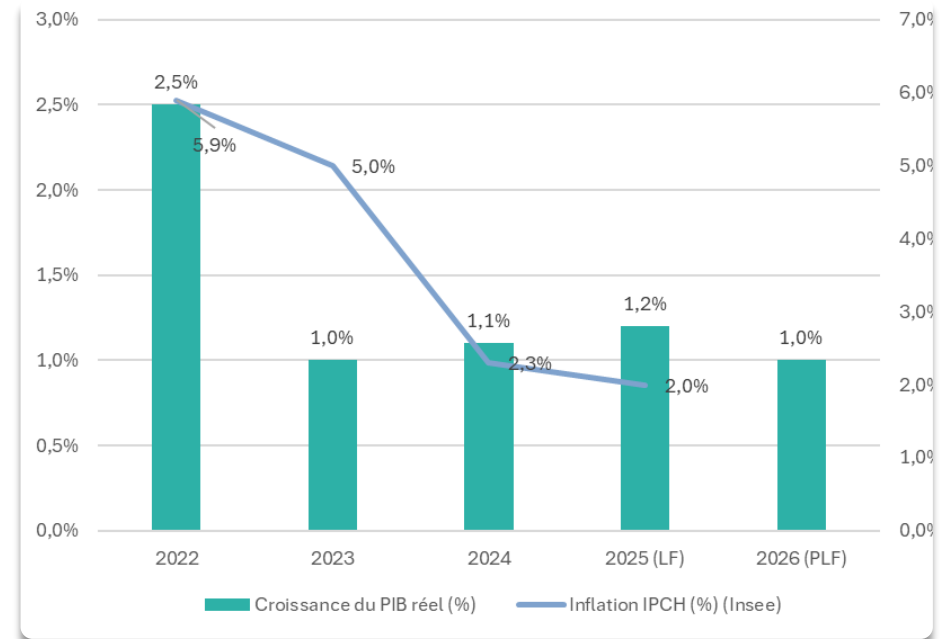
Une réduction attendue du déficit public mais une dette toujours plus importate

- L'objectif central de la France demeure le redressement des comptes publics, avec un déficit public ramené à -4,7 % du PIB et une dette publique estimée à 117,9 % du PIB.
- Ce cadrage impose une logique de maîtrise stricte de la dépense publique, y compris pour les collectivités territoriales.
- La France poursuit une trajectoire de rétablissement graduel des finances publiques visant un retour sous les 3 % de déficit à horizon 2029.

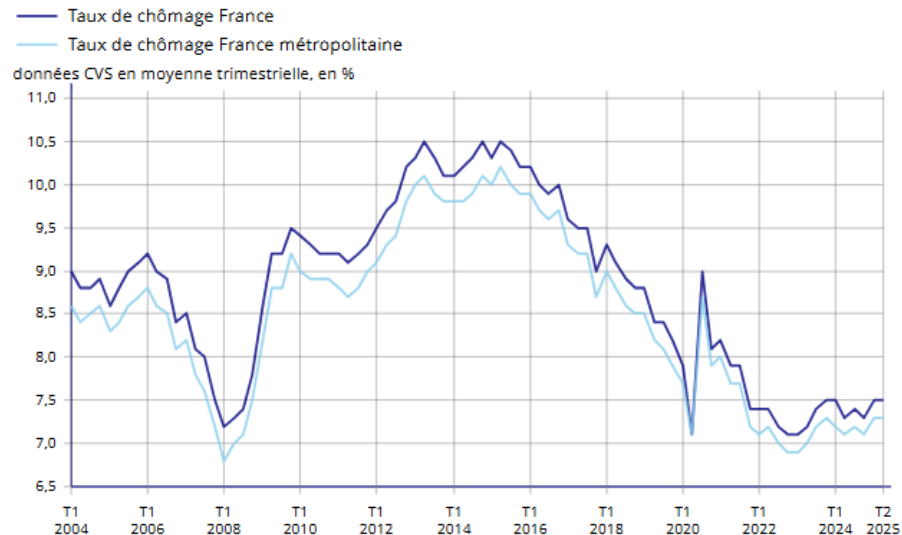


Ralentissement de l'inflation et croissance modérée

- Une stabilisation lente de l'économie, où les tensions sur les prix s'atténuent, mais les marges de croissance demeurent faibles.
- Pour les collectivités, cette situation se traduit par une accalmie partielle sur les coûts, mais freine la dynamique des recettes fiscales locales.



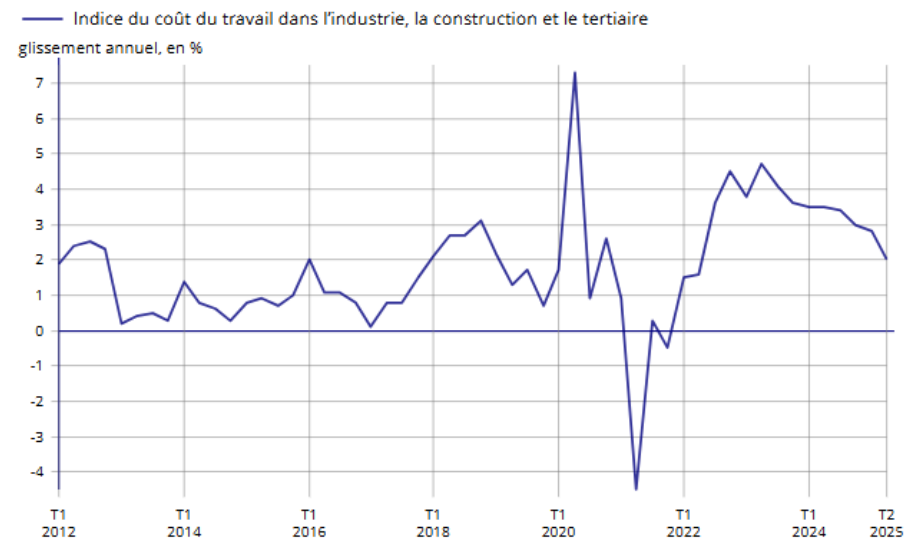
Chômage au sens du BIT



Champ : France hors Mayotte et France métropolitaine.

Source : Insee.

Coût du travail



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee.

Un coût du travail élevé qui n'empêche pas les recrutements, le taux de chômage restant très bas à 7,5% au 2^e trimestre 2025.

Les impacts du contexte national pour la collectivité

- ▶ Une situation nationale marquée par une relative instabilité, des incertitudes et par un creusement du déficit comme de la dette publique très prégnant en 2025.
- ▶ Des mesures de contrainte et d'économie budgétaire à attendre avec une participation de l'ensemble des administrations publiques, y compris locales.
- ▶ Une baisse des prix, notamment de l'énergie, favorable pour la collectivité.
- ▶ Une baisse relative des taux d'intérêt qui ne permet pas de réduire véritablement le coût du crédit bancaire.

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2026 pour les collectivités

► **Suppression progressive de la CVAE (art.11):**

- Suppression totale de la CVAE avancée à 2028 (au lieu de 2030),
- Taux maximal abaissé à 0,19 % en 2026 puis 0,09 % en 2027

► **Révision des valeurs locatives (art. 27) :**

- Report d'un an de la prise en compte de la révision sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels
- Création d'un dispositif de lissage sur six ans
- Cette compensation sera intégralement intégrée aux PSR à compter de 2027
- Report de la révision des valeurs locatives d'habitation au 1er janvier 2027 pour les logements.

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2026 pour les collectivités

► Attribution FCTVA (art.32):

- Exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible
 - Manque à gagner pour la collectivité de 22 000 € environ
- Remboursement en N+1 pour les groupements de communes
 - Ne concerne pas les communes nouvelles

► Encadrement de la dynamique de TVA (art. 33) :

- Croissance des fractions de TVA plafonnée en minorant la dynamique par l'inflation de l'année précédente
- Un mécanisme de garantie empêche une baisse du produit, mais limite les effets positifs de la croissance économique.
 - Ne concerne pas les communes

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2026 pour les collectivités

11

► DGF (art. 31 et 72) :

- Stabilité du montant nominal de la DGF (inflation non prise en compte)
- Baisse de la DCRTP
 - Pas de perte pour la commune
- Baisse de 25% de la compensation au titre de la TFPB et de la CFE sur les locaux industriels
 - Perte de 139 800 € environ pour Belleville
- Augmentation du niveau des dotations de péréquation pour les communes (+290 M€ pour la DSU/DSR)

► Création du Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) (art.74) :

- Fusion des enveloppes DETR, DSIL, DPV : 1,4 Mds€ en 2026
- Priorité donnée aux communes et intercommunalités rurales, d'OM et aux quartiers prioritaires

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2026 pour les collectivités

► **Fonds vert :**

- Baisse de 500 M€ pour atteindre 650 M€ en 2026

► **DILICO 2 (art. 76) :**

- Reconduction du mécanisme de prélèvement sur recettes dynamiques (principalement la TVA)
- Contribution attendue : 2Md € en 2026, dont 720M€ pour les communes et 500 M€ pour les EPCI
 - Estimation d'Intercommunalités de France : 0 €
- Restitution étalée sur 5 ans et uniquement si les dépenses réelles progressent moins fortement que la croissance du PIB.

► **Bases fiscales :**

- Une revalorisation des bases fiscales à 2 % qui sera confirmée mi-décembre

Synthèse de l'impact des mesures du PLF 2026 sur la commune

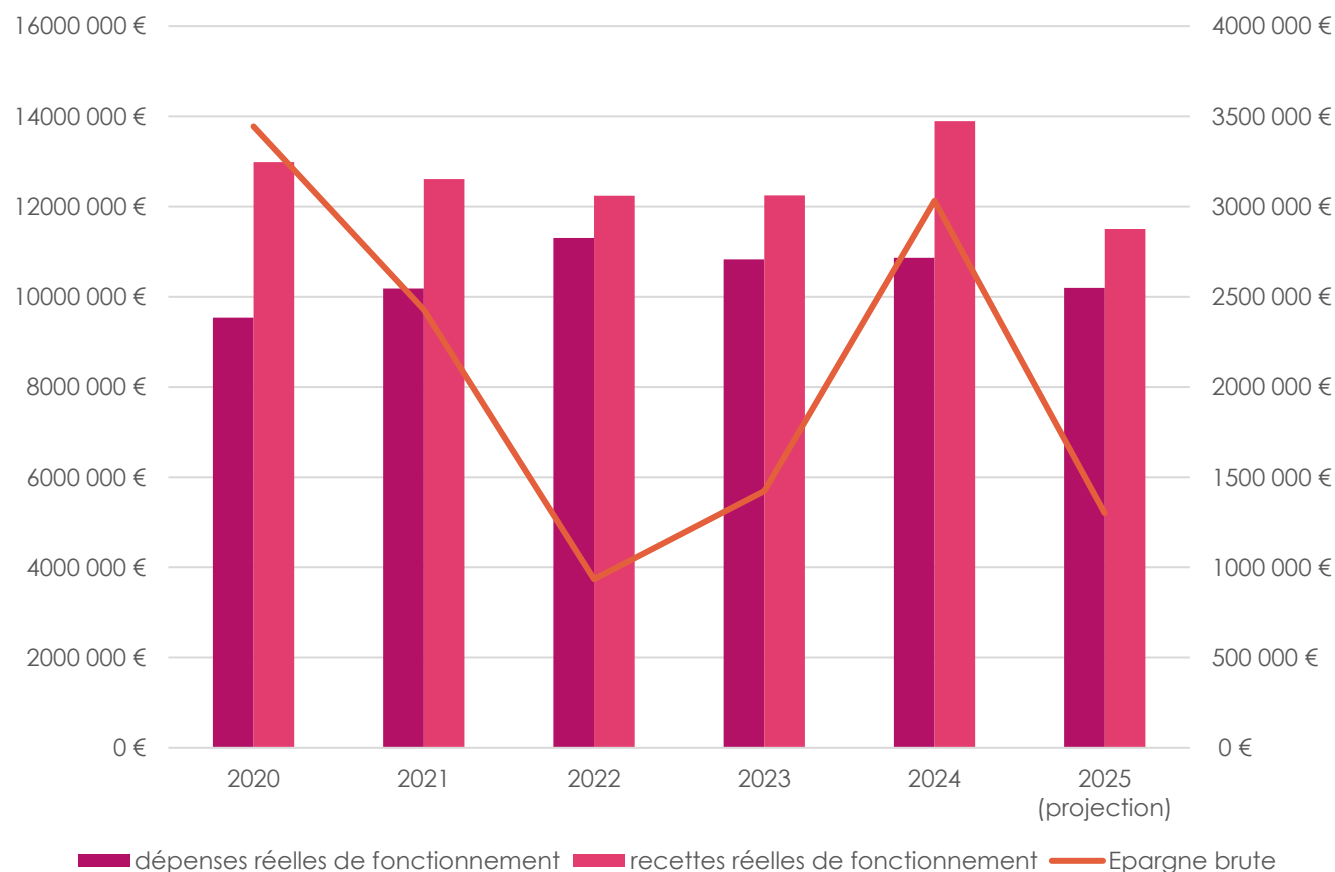
IMPACT SUR LES RECETTES 2026 :		- 161 800 €
<i>dont FCTVA - suppression fonctionnement</i>	-	22 000 €
<i>dont Compensation TFPB/CFE sur locaux industriels</i>	-	139 800 €



2

La situation de la
commune en 2025

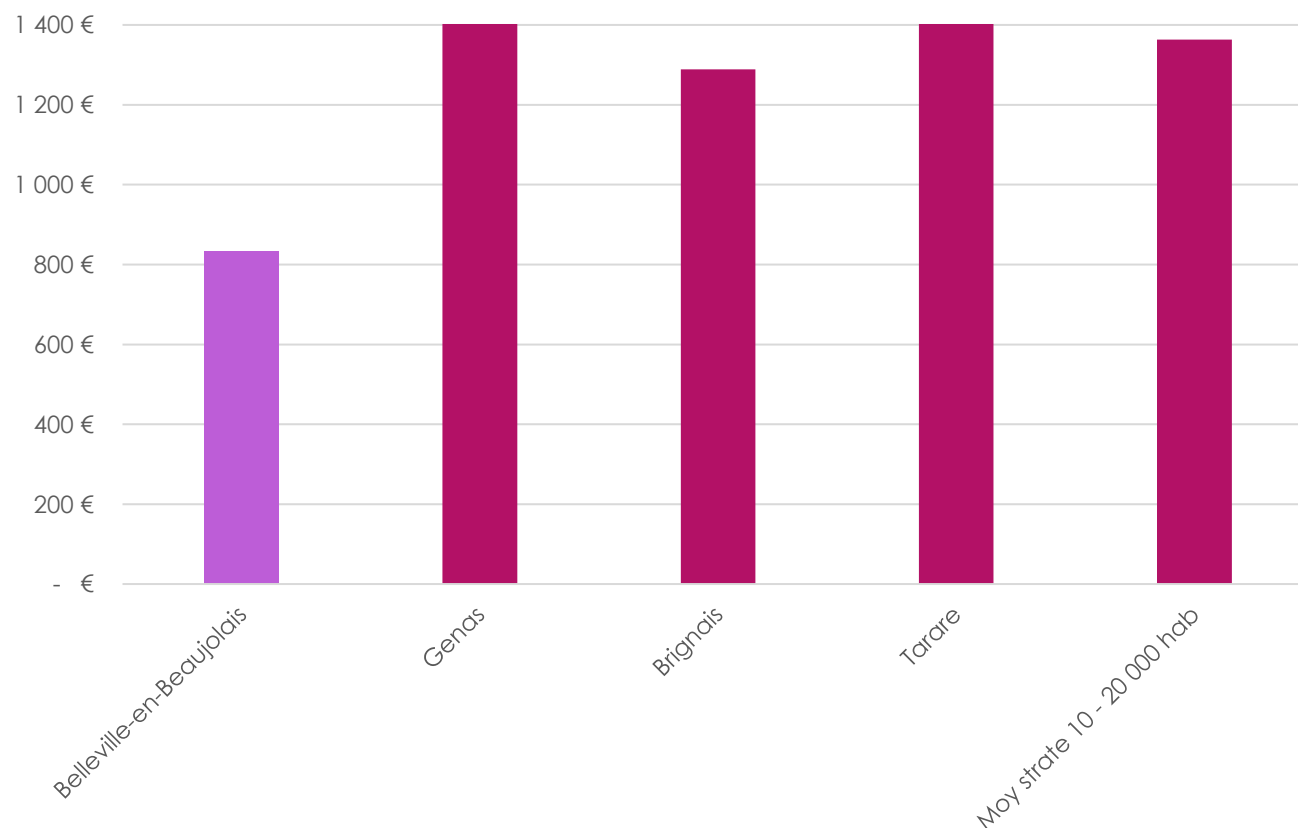
Evolution de l'épargne brute



Après une année 2024 particulièrement bénéficiaire, en raison de recettes exceptionnelles (compensation scolarisation -3ans), les projections 2025 laissent entrevoir un infléchissement de l'épargne brute pour revenir au niveau de 2023.

Le montant de l'épargne brut en 2025 est également impacté par la budgétisation de la charge SYDER

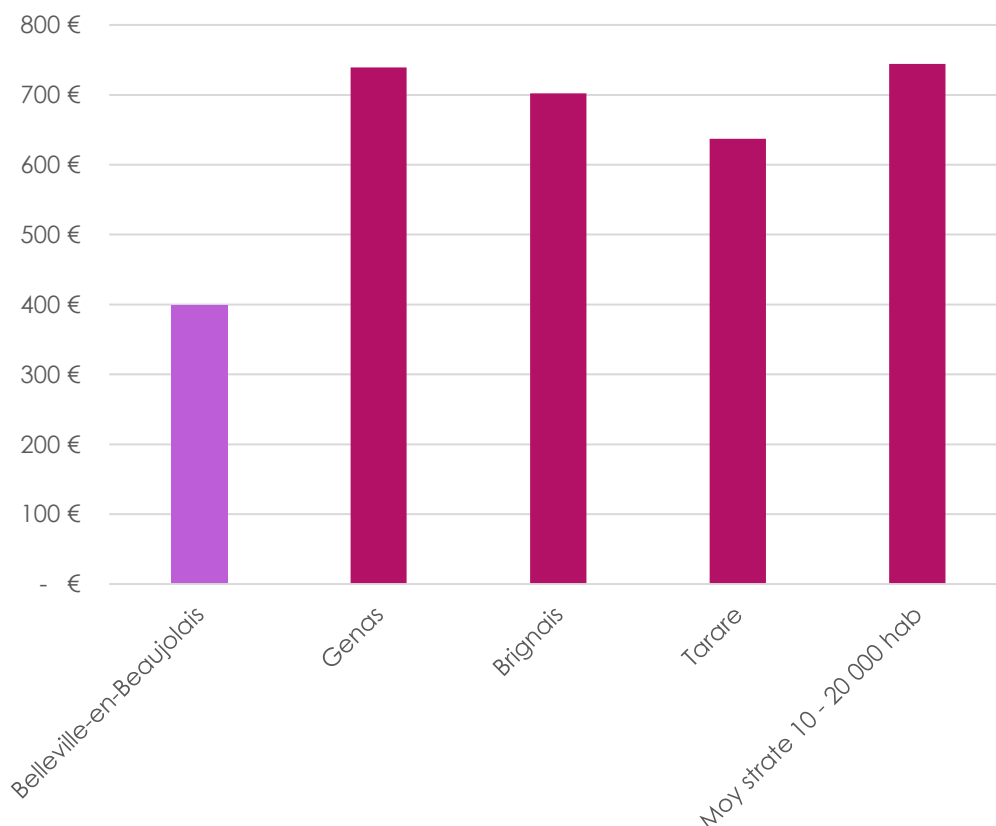
Dépenses de fonctionnement / hab
pour les communes du Rhône de même strate



Des dépenses très inférieures à la moyenne des communes de 10.000 à 20.000 habitants en France et aux communes comparables du Rhône.

Cet état de fait invite à la prudence quant au volume des potentielles économies de gestion à imaginer.

Dépenses RH / hab pour les communes de même strate

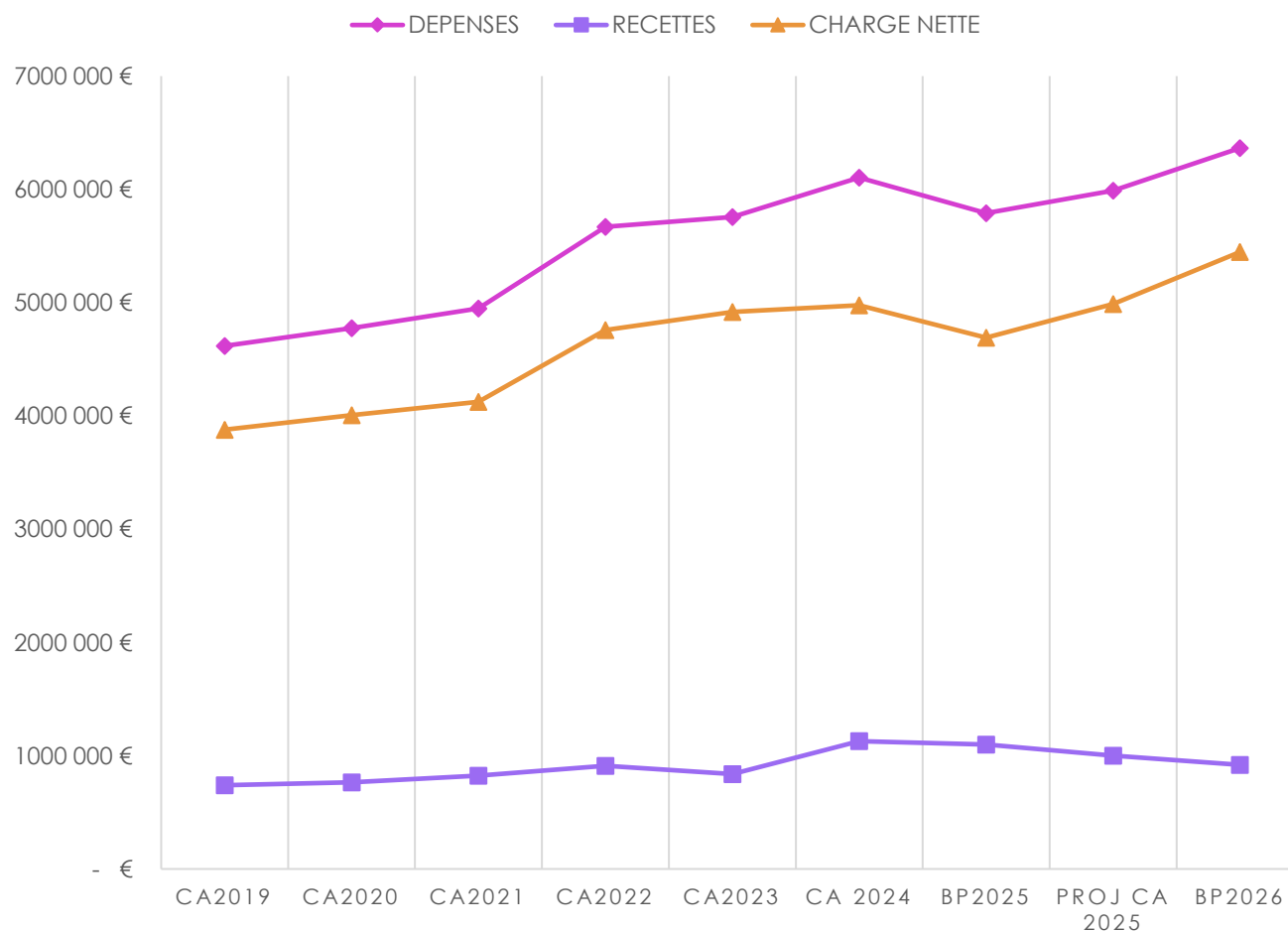


Une administration qui est structurée pour développer le projet de mandat à un coût très largement inférieur pour le contribuable que les communes de même strate ou équivalentes dans le département et en France.

C'est le résultat d'une organisation agile, très mobilisatrice en engagement et des effets bénéfiques de la mutualisation.

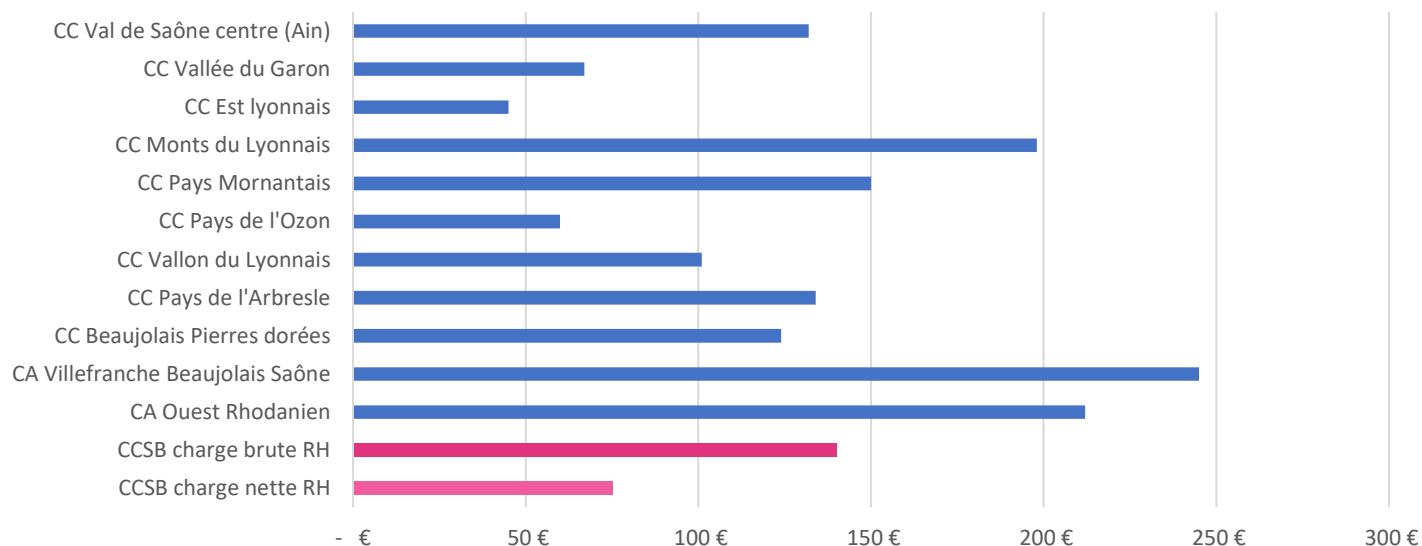
Néanmoins, cette situation reste fragile avec des compensations importantes de certains services/agents sur des missions très polyvalentes.

**CHARGES RH DE 25 % À 40 %
INFÉRIEURES AUX AUTRES RÉFÉRENCES**



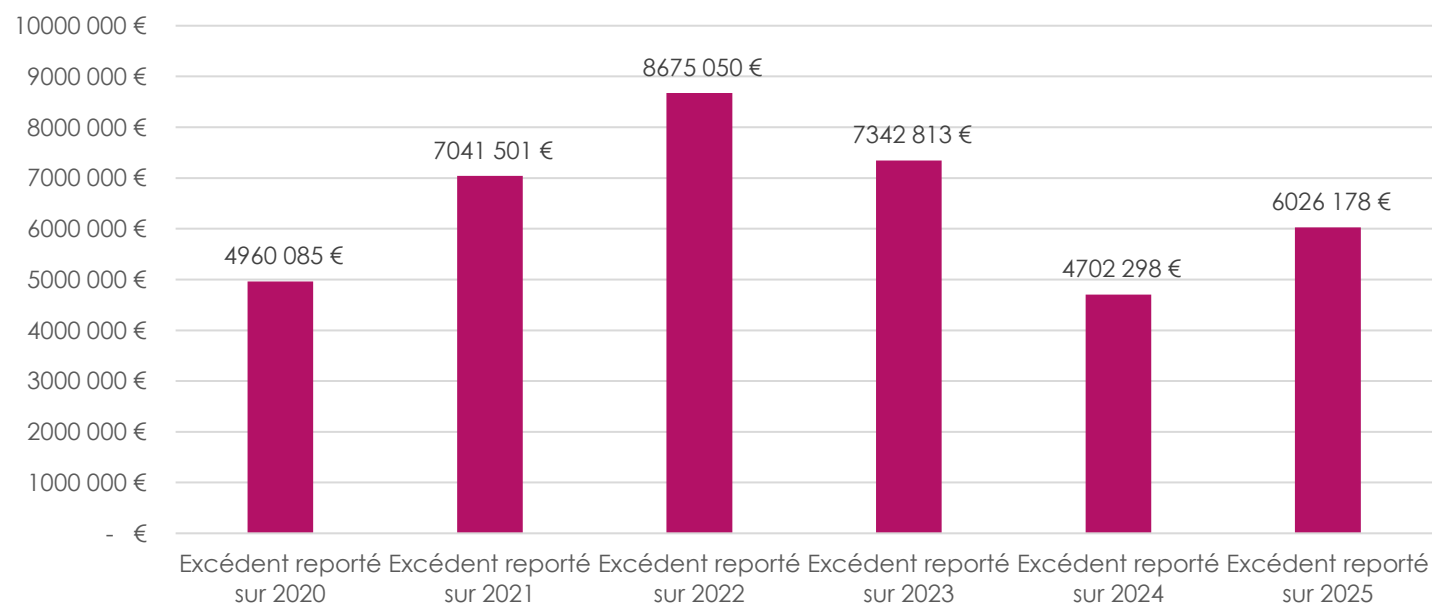
La charge nette de personnel entre 2024 et 2026 est en augmentation, impactée par la hausse naturelle du GVT, la mise en œuvre (en 2026) de l'aide à la mutuelle et à la prévoyance et l'augmentation du taux de cotisation CNRACL. Pour les années 2027 et 2028, l'objectif est une augmentation nette inférieure à l'évolution automatique.

Dépenses de personnel par habitant dans les EPCI du Rhône en 2024



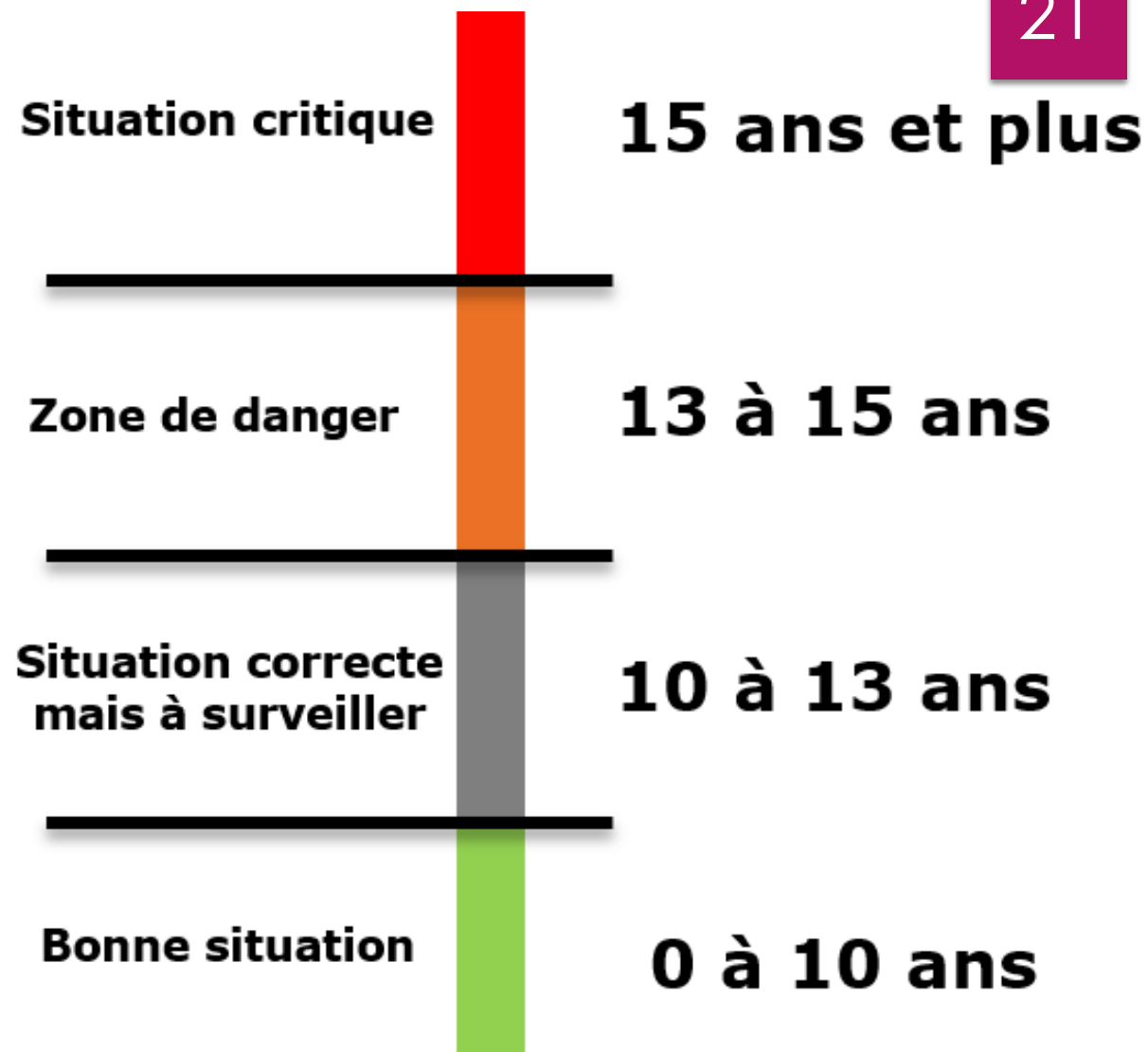
La CCSB est plutôt bien positionnée par rapport aux autres EPCI du Rhône, du fait de la mutualisation des services.

Réserves disponibles



Le bon résultat de l'année 2024 a permis de reconstituer des réserves à un niveau relativement élevé et de poursuivre les investissements en 2025.

- La capacité de désendettement de la commune est de **7,4 ans**.
- Cette simulation s'appuie sur une simulation des résultats actuels. Elle pourrait être plutôt de l'ordre de 6 à 7 ans.
- Elle ne prend pas en compte le fait que les excédents couvrent 2/3 de la dette actuelle.
- Cela étant, la capacité d'autofinancement devra progresser pour permettre le financement du PPI.

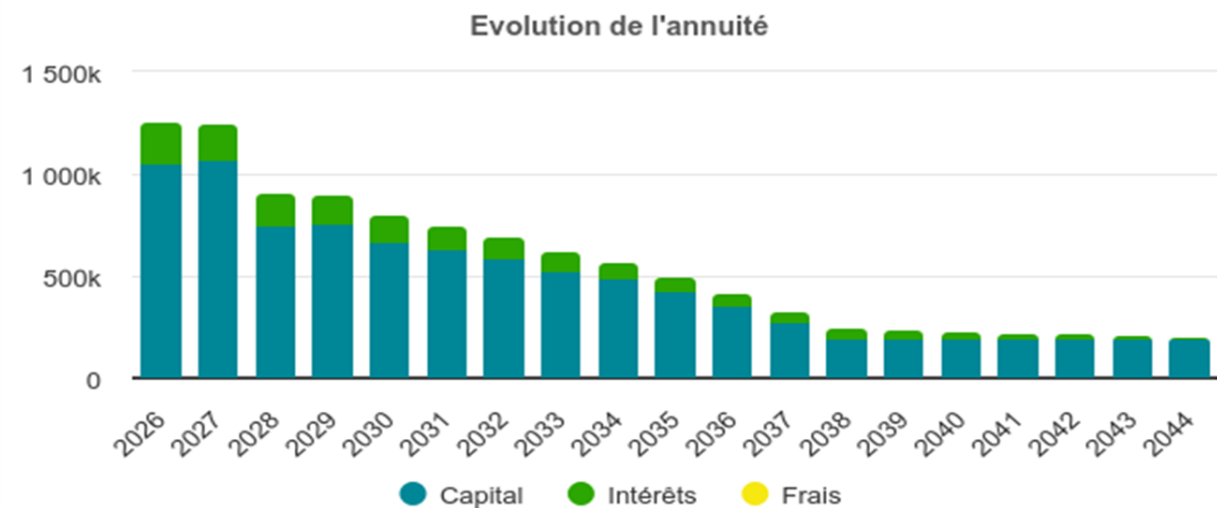


Etat de la dette

Le niveau de dette devrait absorber près de 76% de la marge brute en 2025 (contre 29% en 2024).

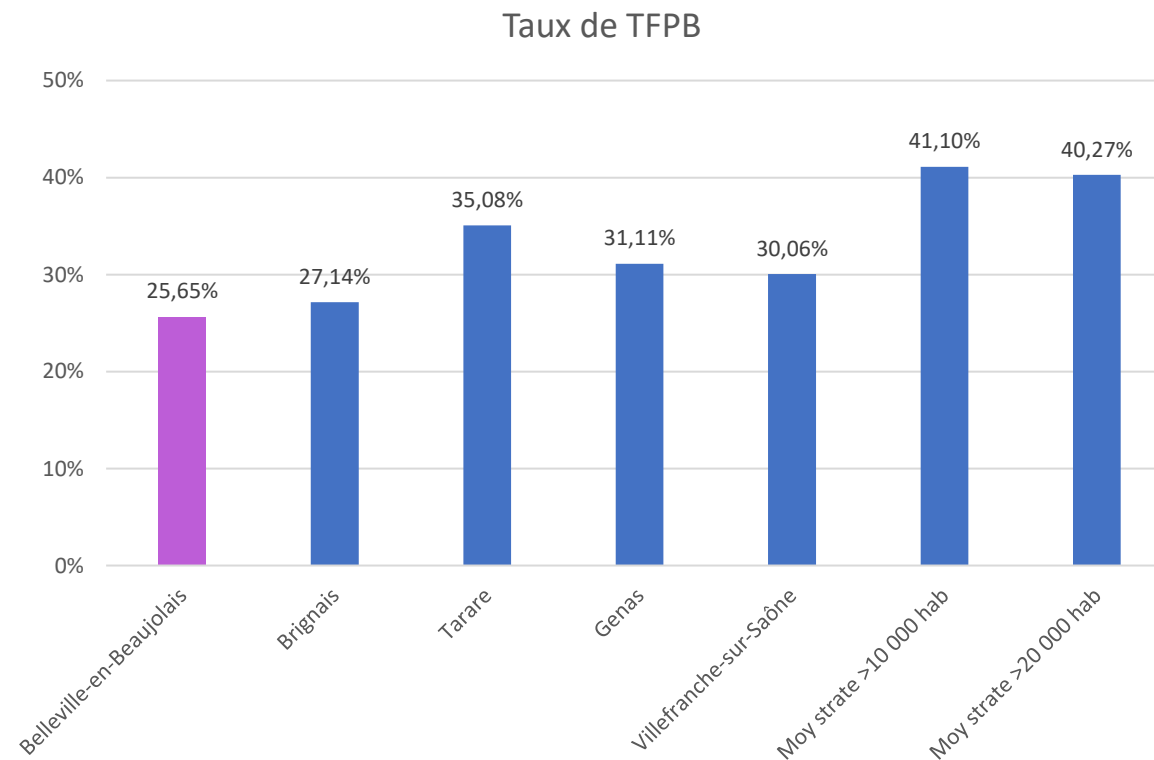
ETAT DETTE 2026	BEB			TOTAL
	Budget Principal	ASSAINISSEMENT	EAU	
Dette au 01/01/2026*	8 673 150		333 354	9 006 504
Capital à rembourser en 2026	1 001 570		51 002	1 052 572
Interets remboursés en 2026	206 906		3 494	210 400
Emprunts contractés en 2026				0
Dette au 31/12/2026	7 671 580		282 352	7 953 932

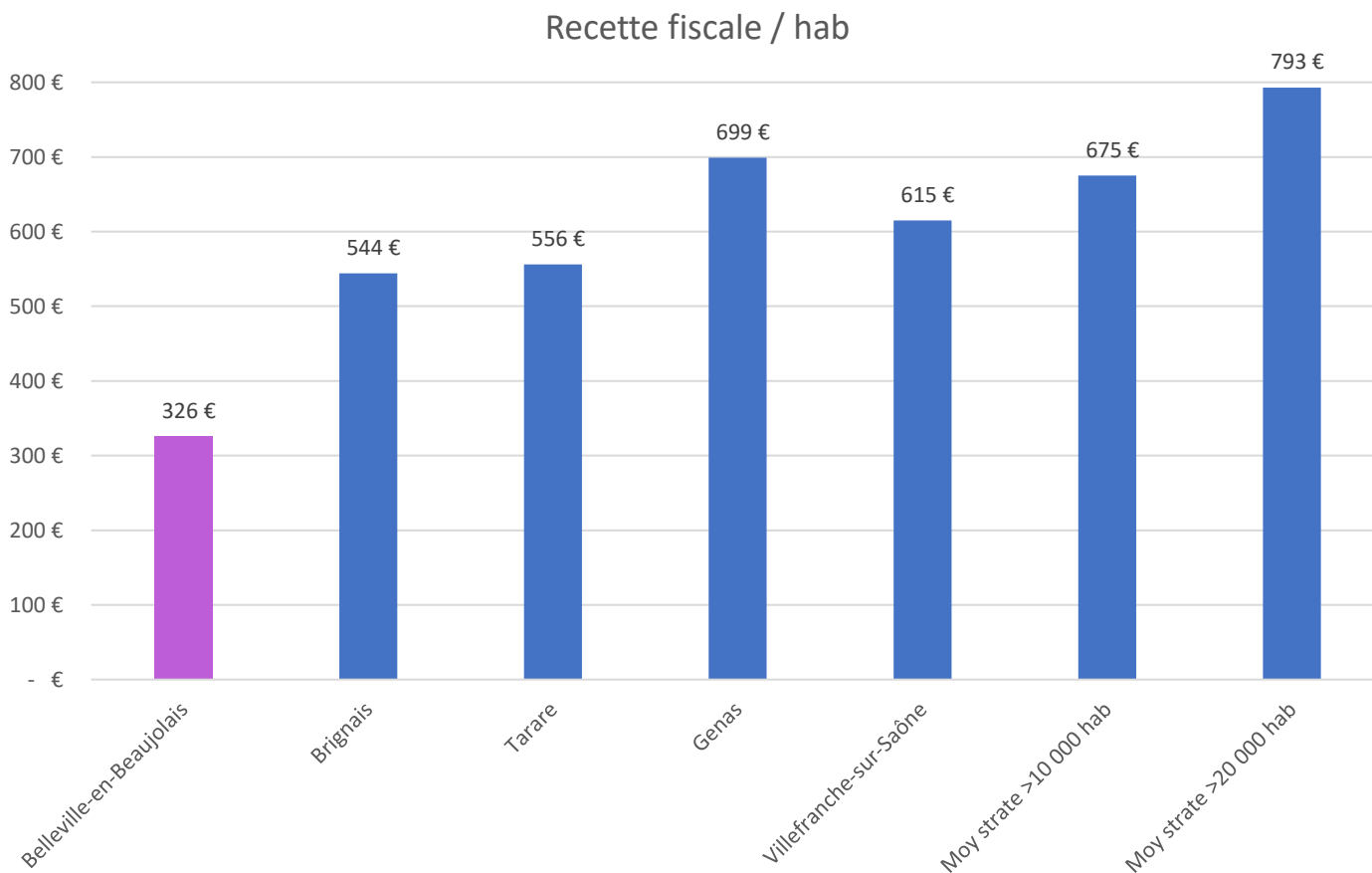
* Hors emprunt de 3M€ qui devrait être souscrit fin 2025 sur le budget général



Taxe foncière sur les propriétés bâties : un taux très bas, qui n'a pas subi d'évolution depuis 1995

► Belleville-en-Beaujolais a le taux de TFB le plus bas des communes de +10 000 hab du Rhône et dans les 10 moins importants de France.



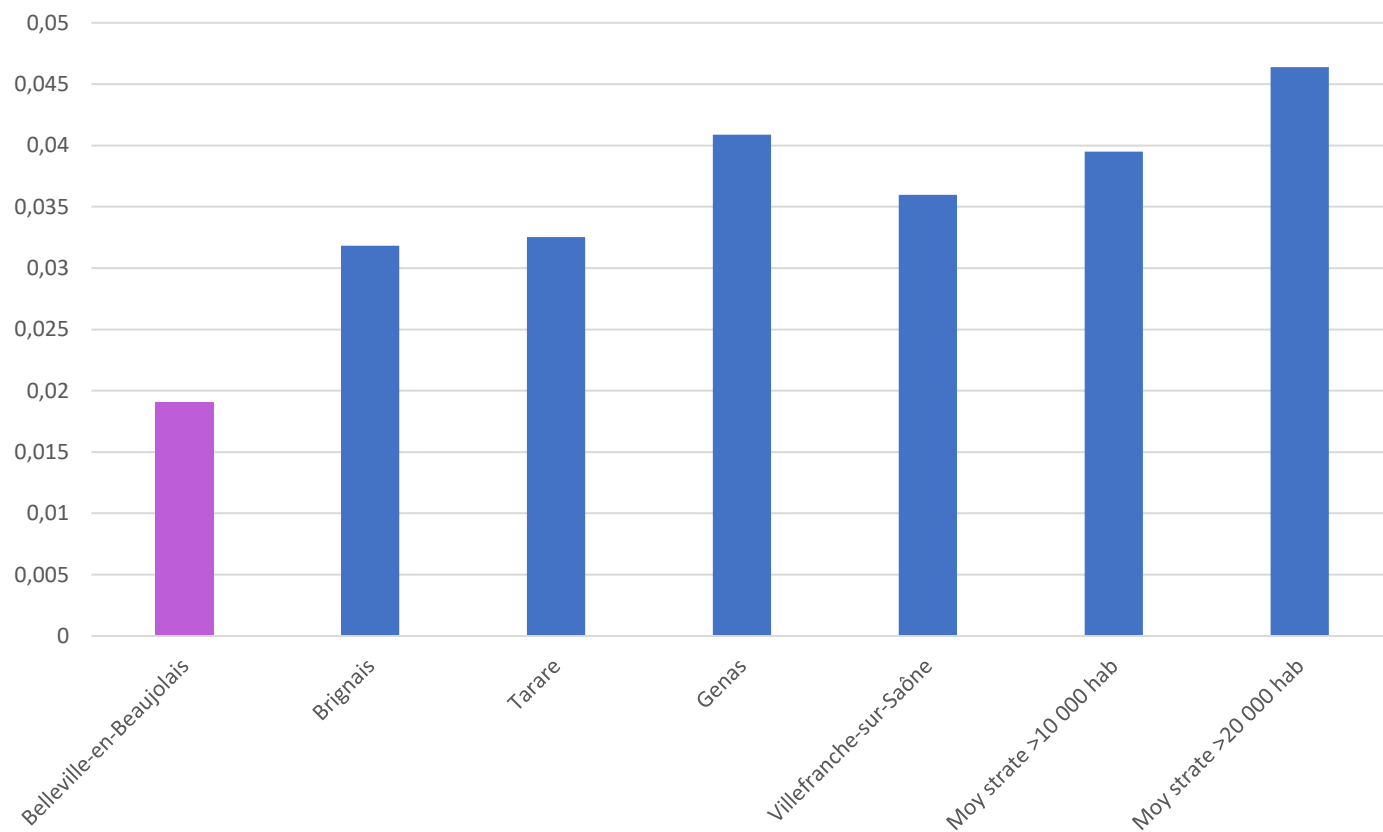


Belleville-en-Beaujolais prélève peu aux habitants pour son fonctionnement

Des bases fiscales basses qui, conjuguées aux taux, montre une imposition par habitant d'un tiers, voire de la moitié inférieure aux autres références.

Belleville-en-Beaujolais est une des communes de plus de 10.000 habitants les moins imposées en France

Taux d'effort fiscal communal



Un taux d'effort fiscal très faible en comparaison des revenus moyens, près de 3 fois inférieur à la moyenne de la strate en France.

La question du levier fiscal

Produit de TFB de la commune:

2,9M€ pour les ménages

2 M€ pour les entreprises

1 point de TFB = 189 k€ :

112k€ pour les ménages

77k€ pour les entreprises

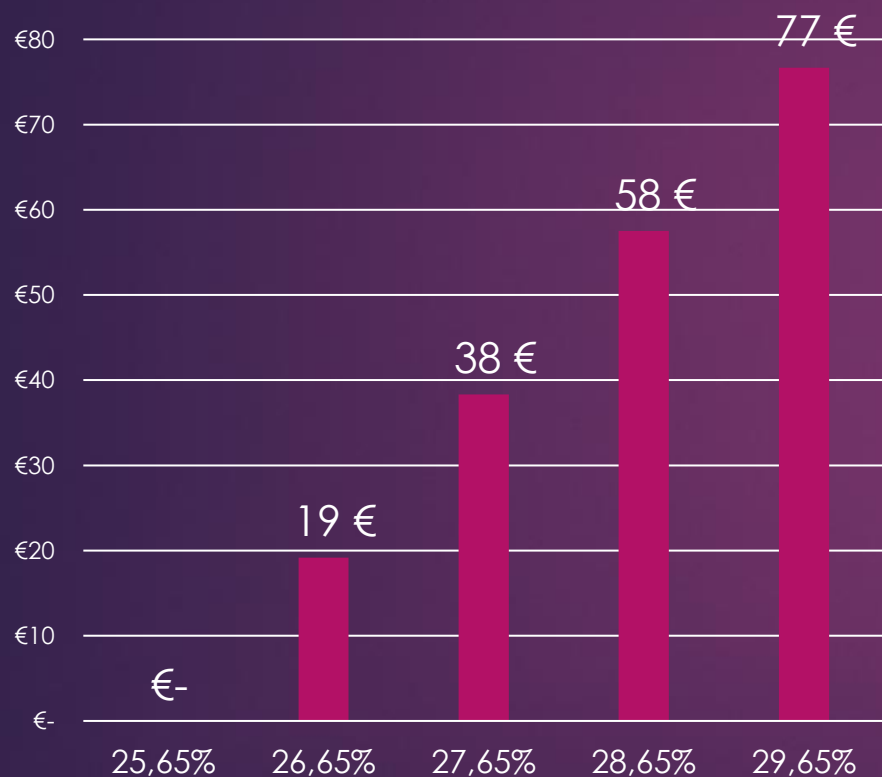
SIMULATION augmentation TFPB

27

Taux	25,65%	26,65%	27,65%	28,65%	29,65%
Recette	4 958 915 €	5 152 245 €	5 345 575 €	5 538 905 €	5 732 235 €
Gain pour la collectivité		193 330 €	386 660 €	579 990 €	773 320 €
Coût pour les foyers		116 437 €	232 874 €	349 311 €	465 748 €
Coût pour les entreprises		76 893 €	153 786 €	230 679 €	307 572 €
Coût par foyer	- €	19 €	38 €	58 €	77 €
Coût par habitant	- €	8 €	16 €	25 €	33 €

L'augmentation de la TFPB aurait un impact limité par foyer mais serait non négligeable pour le budget de la commune.

Contribution moyenne supplémentaire par foyer pour chaque niveau de taux



Cette hausse ne concernerait pas les 48,7 % de ménages locataires ou logés gratuitement. Elle concernerait les propriétaires occupants (51,3 %) ainsi que les propriétaires bailleurs (31,5 %). La contribution restante serait versée par les bailleurs sociaux.

A noter: la hausse de TFB n'est pas une charge récupérable sur les loyers. Elle est donc une charge pour les propriétaires.



3

La stratégie
budgétaire pour
2025-2026

Un besoin de choix stratégiques pour le prochain mandat

- ▶ Une CAF brute entre 2,5 M€ et 4 M€ et pour ceci:
 - Une stabilité des charges de personnel nettes hors GVT. Ce sera le cas, hors aux décisions politiques, dès 2027 avec la suppression en 2026, dans l'organisation mutualisée, de 3 postes de catégorie A. D'autres postes (5) pourraient être mis à l'arbitrage de suppression d'ici à 2027.
 - Une progression des revenus des immeubles dans le cadre du plan patrimoine (qui passera de 427 k€ par an en 2024 à 700 k€ en 2027-2028)
 - Une rationalisation et une meilleure gestion de notre patrimoine, notamment en matière énergétique.
 - Une poursuite de la politique de mutualisation, y compris avec les communes voisines.
 - Une priorisation et un étalement des projets sans subvention ou modèle économique.
 - Durant ce mandat, les politiques de solidarités, des réussites éducatives, d'entretien des espaces publics, des bâtiments et de la culture ont très fortement augmenté. Une stabilisation, y compris pour que les dites politiques puissent s'inscrire dans la durée, est souhaitable.
 - Parallèlement, le levier fiscal est une question essentielle qui pourrait être envisagé.

	2025	2026	2027	2028	2029
Aménagement du Territoire et Habitat		50 000	500 000	2 000 000	1 000 000
Aménagements Extérieurs	20 000	340 000	670 000	530 000	1 580 000
Culture et Patrimoine	425 000	1 880 000	121 000	121 000	535 000
Déchets	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Transition écologique	650 000	1 430 000	500 000	500 000	50 000
Réussites éducatives	4 555 000	2 060 000	2 550 000	3 550 000	1 900 000
Patrimoine privé et Action foncière	650 000	650 000	950 000	900 000	300 000
Hors politique publique	420 000	705 000	765 000	1 365 000	385 000
Mobilité	390 000	21 000	51 000	820 000	500 000
Requalification urbaine	220 000	690 000	4 065 000	2 020 000	7 295 000
Ruralité, Agriculture	290 000	250 000	1 000	1 000	560 000
Solidarités	200 000				2 600 000
Sport	200 000	630 000	1 100 000	1 100 000	1 000 000
Tourisme	100 000	1 000 000	850 000	650 000	2 600 000
Investissement	8 135 000	9 910 000	13 695 000	14 670 000	5 670 000

Un plan d'investissement revu à la baisse de 52,80 M€ jusqu'en 2029

- ▶ **Au regard des incertitudes budgétaires, de la baisse prévisionnelle des subventions et de la réduction de la capacité d'autofinancement, le PPI a été revu à la baisse de 10 % (- 5,2 M€) sur la période 2025-2029. Celui-ci pourrait se réduire (jusqu'à - 20 % supplémentaire) ou s'étaler dans le temps si le besoin s'en faisait sentir. Un nouveau point devra être fait au moment du CA 2025.**
- ▶ Ce plan nécessite néanmoins des investissements conséquents qu'il faut assumer de manière opérationnelle avec un volume de 10,56 M€ par an financé comme suit :
 - ❑ 6,93 M€ de FCTVA (au taux de 16,404 sur 80 % des investissements)
 - ❑ 4,8 M€ de Taxe d'Aménagement (dont le tiers sur Chambord)
 - ❑ 5 M€ de cession (dont Chambord, diverses opérations et la ZAC gare-Europe)
 - ❑ 10 M€ de CAF nette (2 M€/an)
 - ❑ 14,5 M€ de subventions (25 % des opérations dont par exemple 100 % sur le centre de secours)
 - ❑ 5 M€ de prélèvement sur l'excédent (sur 7 M€)
 - ❑ **Soit un recours à l'emprunt de 6,57 M€ et un endettement stable**

Budgets ASSAINISSEMENT et EAU

- Conformément à la loi du 11 avril 2025, la CCSB a souhaité prendre la compétence Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026, en permettant aux communes qui le souhaitaient de solliciter une délégation de compétence.

La commune a validé ce transfert en juin 2025 en demandant la délégation de compétence pour maintenir une gestion de proximité du service.

Elle continuera donc à gérer certaines dépenses liées à l'exploitation du service d'assainissement mais au sein du budget principal, le budget annexe assainissement devant être clôturé au 31 décembre 2025.

- La compétence Eau, quant à elle, reste de la compétence de la commune, qui continuera à suivre ses dépenses au sein du budget annexe.

Le tarif de la redevance permet aujourd'hui de couvrir le coût du service et n'a pas besoin d'être révisé à ce stade.

Présentation des AP/CP en cours

	Opérations	AP	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
2500	Réaménagement du centre social	3 380 000 €	1 044 213 €	1 925 174 €	410 613 €					
2300	Campus connecté à l'Hôtel-Dieu	2 165 000 €	64 093 €	280 045 €	1 500 000 €	320 863 €				
6000	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles	2 340 000 €	22 213 €	832 617 €	700 000 €	85 170 €				
5200	Requalification urbaine	5 000 000 €		147 580 €	1 000 000 €	1 700 000 €	2 152 420 €			
2200	Cimetière paysager Grange Berchet	480 000 €		- €	200 000 €	280 000 €				
2000	Restauration Abbatale	6 500 000 €			200 000 €	1 500 000 €	1 300 000 €	1 200 000 €	1 400 000 €	900 000 €
6350	Plan de végétalisation	880 000 €			680 000 €	200 000 €				
2201	Schéma directeur des écoles	5 060 000 €			2 050 000 €	1 510 000 €	1 000 000 €	500 000 €		
4010	Schéma directeur des équipements sportifs	515 000 €			32 500 €	432 500 €	50 000 €			
4140	Aménagement du Lac des Sablons	1 400 000 €			200 000 €	1 000 000 €	200 000 €			

AP/CP proposée pour 2026

Opérations	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Rénovation du patrimoine privé	2 000 000 €	300 000 €	500 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €

- Cet AP/CP permettra de rénover et d'entretenir notre patrimoine ainsi que de remettre à la location de nombreux appartements (10 pour 900 m² et un potentiel de revenus/an de 108.000 €) ainsi que des surfaces commerciales (3 pour 700 m² et un potentiel de revenus de 84.000 €).